

mauvaise chose, mais, passez-moi l'expression d'une chose médiocre participant des deux. Il ne faut ni trop en attendre, ni trop en craindre, mais tâcher de la voir telle qu'elle est, sans dégoût ni enthousiasme.

Et il ajoutait, avec un malin stoïcisme qui se retrouvait un écho de la voix de Sévigné : « La vie n'est ni un plaisir ni une douleur ; c'est une affaire grave dont nous sommes chargés et dont nous devons être dignes d'acquiescer du mieux possible. »

Puis, rappelant l'époque de ses propres émotions et de sa scieptisme qui l'avait tourmenté : « C'est le temps le plus malheureux de ma vie, s'écriait-il ; je ne puis me consoler par ce qu'il m'a donné, d'un vertige, d'un sentiment du plancher tremblant sous ses pas, et voir remuer les murs qui l'entourent. Je puis dire qu'alors j'ai combattu avec le doute corps et âme, et qu'il est rare de le faire avec plus de désespoir. »

L'écrivain de la Presse, M. Charles de Monny, qui cite ces aveux, ajoute très justement :

« La brièveté de ces instants pénibles en rachète l'amertume. Tocqueville n'était pas de ceux qui s'écroulent dans l'incertitude. Son esprit dogmatique repugnait à la négation des doctrines, les fluctuations des croyances troublaient sa raison précise ; il reconstruisait, en politique, en morale, en religion, les principes qui devaient être la règle inébranlable de sa vie et qu'il n'abandonna jamais. »

— La fantaisie qu'a eue M. Emile de Girardin d'écrire dans la Presse ses lettres d'un mort à exécuté la veille d'un plaidant anonyme. Le lendemain de la publication de la première épitre d'outre-tombe, on trouvait collée, sur la porte de l'hôtel habité par notre éminent, mais très excentrique confrère, cette malicieuse épitaphe :
ICI GÏT RARDIN !

QUEBEC:

LUNDI, 5 FÉVRIER 1866.

Le pays entier apprendra avec une profonde douleur la mort de notre historien national, M. F. X. Garneau, et jusqu'à par delà nos frontières et par delà les mers, partout où le Canada compte des amis fidèles, cette triste nouvelle produira une vive impression de regret. Le nom de M. Garneau est aussi connu que celui de notre pays, car c'est lui qui a fait connaître notre histoire en même temps qu'il nous l'a révélée à nous-mêmes. Tous ceux qui ont appris dans les pages de cette histoire, à admirer le passé, à saluer l'avenir de ce petit peuple qui porte sans défaillir, en Amérique, le nom de la France dont il semble pourtant à jamais séparé, tous ceux-là s'inclineront devant cette tombe, creusée par le travail, et où M. Garneau ne serait point descendu s'il n'avait pas usé sa vie à élever un monument à son pays. Le monument du moins portera son nom à la postérité la plus reculée et déjà le fait briller au loin.

Par son histoire, M. Garneau avait pris, dans les lettres canadiennes, la première place, et tandis que M. Papineau est, aux yeux de l'étranger, l'éclatante personnification de notre nationalité, il est, lui, la personnification de notre littérature. Ces deux renommées sont les premières qui frappent ceux qui tournent leurs regards vers le Canada et elles ont pénétré plus loin qu'aucune de celles qui se sont élevées parmi nous. La gloire que, par ses travaux, M. Garneau a fait jaillir sur son pays, s'est étendue jusqu'à son nom et la rendra aussi célèbre que cher à notre patrie.

Pour nous, ses compatriotes, M. Garneau n'est pas seulement le premier de nos historiens, c'est notre historien, celui qui a ressuscité notre passé et l'a fait revivre dans un tableau animé et grandiose, dont quelques ombres ne sauraient diminuer le caractère et l'effet puissant, celui qui avait reçu le sentiment, le don de donner à ce passé la seconde vie de l'histoire. D'autres ont pu ou pourront rivaliser avec lui dans le champ maintenant plus accessible, des recherches historiques, personne ne saurait lui ravir le titre qu'il a conquis à force de labeurs, de dévouement et d'amour de son pays. Ses rivaux ou ses successeurs lui disputeront la palme de l'érudition, mais c'est lui qui s'appellera toujours l'historien national.

Cette gloire fut le but de sa vie, il la vit rayonner au-dessus de lui du jour où parut le premier volume de son grand ouvrage. Ce fut là son unique récompense, mais il se trouva bien payé de ses labeurs, car c'était à cela seul qu'il aspirait. Il savait d'avance que son travail ne lui donnerait ni la fortune, ni l'influence politique, que l'admiration universelle serait impuissante à lui frayer une voie à travers les intrigues qui dominent la carrière publique. Peu lui importait, son but était plus haut et ce but une fois atteint, le reste pour lui était secondaire.

Pour cela, M. Garneau a sacrifié sa santé, abrégé sa vie, négligé le soin de sa fortune. Son pays l'a laissé se dévouer, n'enfermant de son ingrat labeur de bureau et son immense travail historique s'usait à la peine, sans même songer à venir à son secours, à le mettre en position de se consacrer tout entier à sa glorieuse tâche. Le gouvernement de notre pays a bien autre chose à faire que de récompenser le mérite, que d'accorder à notre littérateur l'appui dont elle a besoin pour triompher des obstacles qui l'entourent. Les hommes de talent, les généreux esprits qui, au milieu de l'indifférence générale, tentent quelque chose pour la gloire commune, sont laissés entièrement à eux-mêmes ; s'ils succombent dans la tâche, ceux qui, plus heureux et moins sages, se sont attachés à de plus obscurs desseins, se félicitent de n'avoir pas suivi leur exemple et de n'avoir pas ressenti leur audacieuse ambition. Les emplois publics où l'on n'a peu de chose à faire, réservés à l'Europe aux hommes qui se mettent au service de l'histoire, de la phi-

losophie ou des sciences, afin qu'ils puissent se livrer en paix à leur haute vocation, sont, pour la plupart, donnés à des gens qui ne savent rien faire.

La ville de Québec, du moins, n'a point à se reprocher d'avoir manqué de gratitude et d'égard envers notre historien national. Lorsque la santé de M. Garneau, profondément altérée, ne lui permettait plus de remplir les devoirs de sa charge qu'avec peine, le Conseil-de-Ville lui en spontanéement voté une pension.

Nous n'avons voulu que consacrer quelques lignes à la mémoire de M. Garneau, nous donnerons un autre jour sa biographie.

Le Canadien, dont le passé est identifié avec nos luttes pour la liberté, et que M. Garneau a si souvent cité dans le cours de son histoire, acquitte une dette d'honneur nationale en même temps qu'il remplit un devoir de sympathie, en prenant le deuil.

M. Garneau était âgé de 57 ans. Ses funérailles auront lieu demain matin.

Le Conseil des Dames.

Nous aurions dû déjà recommander particulièrement à nos lecteurs et surtout à nos lectrices cette excellente et charmante publication. Le Conseil des Dames a sa réputation faite en Europe où il est considéré comme le meilleur journal de modes, comme le *Moniteur* du monde élégant. On le voit figurer, à Paris, sur la table de toutes les familles, et en fait de modes ses gravures font autorité. Rédigé avec autant de soin que l'esprit par une collaboration distinguée par faitement placée pour être bien renseignée sur toutes les questions de toilette, de bon ton et d'élégance, le Conseil des Dames et des Demoiselles unit l'utile à l'agréable, la solide au gracieux, il est aussi indispensable aux bonnes ménagères qu'aux élégantes, il contient toute sorte d'avis précieux, de renseignements qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur les travaux et ouvrages de femme, des recettes de cuisine, etc.

Chaque numéro contient une *Chronique* charmante par une femme de beaucoup d'esprit, Mlle Emma Faucon ; des *Nouvelles* d'un intérêt par des écrivains en renom ; une *Causette* sur les mœurs, usages, etc., aussi délicatement écrite que solidement pensée, par Madame Julie Fortinault ; la *Science de la Ménagère* : économie domestique, recettes, conseils, par Madame Marie de Melleville ; une *Revue des Modes du Mois*, contenant les renseignements les plus exacts et les plus utiles sur les modes, par Madame Blanche de Sérigny, qui par sa position dans le beau monde est plus à même que personne d'être bien informée ; des conseils sur les travaux, explications des planches ; une magnifique gravure de modes coloriée, un morceau de musique, des planches de lingerie ou broderie, etc.

Il n'y a pas de plus joli cadeau à offrir à une dame ou une demoiselle qu'un abonnement au Conseil des Dames et des Demoiselles. Le Conseil paraît, à Paris, le 1er de chaque mois par livraison de 48 pages. L'abonnement pour le Canada est de \$5 par année. L'agent, à Québec, est M. Léger Brousseau, à la librairie du *Courrier du Canada*, rue Baude.

(Officiel.)

Séance spéciale du Conseil de Ville.

Vendredi, 2 février 1866.

Présents : Son Honneur le Maire et MM. les échevins Côté, Hall, Hearn, Kirwin, Leduc, Renaud, Rinfret, MM. les conseillers Bédard, Baras, Du Sault, Hamel, Henry, Langlois, Lavoie, Lemire, O'Brien, O'Malley, Pruneau, Roy, Scott, St. Michel, Withall.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présent un état des sommes perçues sur les divers marchés de cette cité pour le mois de janvier dernier se montant à, savoir :

Marché St. Paul, \$120.00
Jacques-Cartier, 259.05
Champlain, 174.67
Haute-Ville, 248.97
Finlay, 59.50

Présente les listes alphabétiques des électeurs des membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée législative pour la cité de Québec en 1865 préparées par le greffier de la cité en vertu de la loi.

Présent un état transmis par le shérif du district de Québec du montant de la somme que la corporation de la cité de Québec est tenue de payer par trimestre pour la garde de la prison du district de Québec.—Renvoyé au comité des finances.

Présent copie d'une résolution du bureau de police déclarant que dans des cas de nécessité tout membre du bureau aura le droit d'ordonner la force de police de sortir des limites de la cité dans l'exercice de ses devoirs.

Présente une lettre de M. Henry W. Welch, agent de la compagnie d'assurance sur la vie du Canada qui demande que nulle taxe ne soit imposée sur les compagnies d'assurances pour la vie.

Renvoyée au comité des finances.

Présente une lettre de M. Félix Fortier qui informe le conseil qu'il est sur le point de bâtir sur la rue des ramparts et offre de rendre à la corporation une partie de son terrain pour élargir la dite rue.

Renvoyée au comité des finances.

Présente le 645e rapport du comité des finances.

Don consentement du Conseil, M. le conseil de Withall secondé par M. l'échevin Hall a proposé et il a été :

Résolu—Que le dit rapport soit pris en considération et soit comme premier ordre du jour.

Présente le 256e rapport du comité des finances.

Renvoyé au comité des finances.

Présente un rapport du comité des règlements soumettant les projets de divers règlements pour l'adoption du conseil, intitulés comme suit :

1^o Règlement concernant les maisons de prostitution et maisons dégoûtées.
2^o Règlement concernant la vente des viandes dans la cité de Québec.
3^o Règlement pour empêcher la vente de la viande et pour la fermeture des maisons d'entrepreneur public.
4^o Règlement pour empêcher l'achat et la vente de denrées et provisions destinées aux marchés de la cité de Québec.
5^o Règlement ordonnant l'obtention de licences pour l'exercice de certains métiers et industries.
6^o Règlement concernant les maîtres, commis, serviteurs, apprentis.
7^o Règlement pour prévenir les accidents causés par le feu.
8^o Règlement du jour étant appelé.

La 645e Rapport du Comité des finances

lequel ayant été mis aux voix a été adopté par division et il a été en conséquence.

Résolu—Que, vu que d'après les états soumis par le trésorier de la cité en vertu du second paragraphe du trente-septième article de la 29e Loi, chap. 57, un déficit de \$33,761.26 des dépenses au-dessus des recettes paraît exister, et que par le même paragraphe, la corporation est obligée de prouver une taxe spéciale pour combler le dit déficit, une taxe de quinze centes dans le loyer des immeubles imposés sur la valeur annuellement de la propriété foncière de la cité d'après les livres de cotisations de 1865, et d'un règlement aux fins de mettre cette résolution à exécution soit passé par ce conseil.

Présente et pour la première fois un projet de règlement intitulé : « Règlement pour l'usage des dépenses de la cité de Québec depuis le 1er janvier 1866 au 30 avril 1866. »

Ordonné—Que conformément à la 30e section de l'acte passé dans la 29e année du règne de Sa Majesté intitulé, « Acte pour amender et refondre les dispositions contenues dans les actes et ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec et l'acquisition de la dite cité », le dit règlement soit inséré au long dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans cette cité.

M. l'échevin Légaré, secondé par M. le conseiller Pruneau, a proposé et il a été :

Résolu—Que le greffier de la cité ayant achevé les listes des électeurs des membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée législative pour cette cité en 1865, en conformité de l'acte 22 Vict., chap. 82, toute personne désirant faire corriger les dites listes ait à faire application en aucun temps d'hui au huitième jour de mars prochain et qu'avis public soit donné à cet effet.

M. l'échevin Hall, secondé par M. l'échevin Hearn, a alors proposé et il a été :

Résolu—Que ce conseil s'ajourne à mercredi prochain, le 7 courant, à 7 heures P. M. Ajourné.

Québec, 3 février 1866.

A l'éditeur du "Canadien."

Monsieur,

Le rapport du grand jury sur la nouvelle prison pourrait laisser le public sous l'impression que le manque d'appareils nécessaires, signalé par lui, est dû à un oubli de la part de l'architecte. Il n'en est pas ainsi ; au contraire, il n'est pas du tout étonnant que l'édifice soit sans salle à manger et sans hôpital, ou infirmerie, puisque la partie de l'édifice qui doit contenir ces pièces indispensables n'est pas encore construite ; mais Québec s'est toujours contenté d'édifices tronqués, et l'apathie de ses citoyens fait présumer qu'il en sera toujours ainsi.

Quant au mur d'enceinte, on a raison de dire qu'il est inutile et nécessaire ; mais, fait-il partie du plan, aujourd'hui désagréablement mutilé, non seulement par l'omission d'une grande moitié de l'aile sud, comme je viens de le dire, mais, ce qui plus est, par l'omission entière de l'aile ouest, et je dois ajouter en justice que c'est grâce à l'hon. M. Cauchon si la quatrième église n'a pas le même sort que les deux ailes.

Pour ce qui est de la petitesse des cellules, je dois dire que, en regard au système pénitentiaire que se proposait d'adopter MM. les inspecteurs de prisons d'Angleterre, les docteurs Nelson et Taché et M. Meredith, c'est leur bureau même qui en a réglé les dimensions, et après avoir visité à cet effet l'Europe et l'Amérique et étudié la question sous tous ses aspects, il est fort à présumer qu'ils en ont agi sagement dans les instructions que je reçois d'eux avant la confection des plans de l'édifice.

Cependant, il y a un nombre assez considérable de grandes cellules que le grand jury n'a sans doute pas vues.

D'ailleurs, la lettre suivante, qui n'a pas besoin de commentaires, fait foi, je pense :

BUREAU DES INSPECTEURS D'ASILES ET PRISONS.
Québec, 30 juillet 1865.

J'ai l'honneur de constater que le bureau a pris communication des plans pour la nouvelle prison proposée pour la cité de Québec, transmis avec votre lettre du 2 du courant.

En réponse aux deux lettres contenues dans votre lettre, j'ai l'honneur de vous dire :

1^o Vos plans sont conformes aux principes du bureau.

2^o Le bureau est d'avis qu'un édifice plus petit que celui que vous proposez offrirait plus le logement (accommodation) nécessaire pour une prison en cette cité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur.

(Signé) E. MEREDITH.
Inspecteur et secrétaire du bureau.

A. M. Baillargé, architecte.

D'ailleurs, M. l'éditeur, le dernier rapport du nouveau bureau d'inspecteurs, qui vient de paraître dans les journaux, déclare par la bouche de Dr. Taché, « que la nouvelle prison est construite dans un endroit qui ne laisse rien à désirer, et qu'elle possède tout ce qui est essentiel à une classification convenable. »

Le même rapport ajoute, par la bouche de M. T. J. O'Neill, « que la nouvelle prison possède à un degré admirable tout ce qui est essentiel à une prison centrale, et que, sans aucun doute, elle servira de modèle précieux dans la construction d'autres édifices de ce genre. »

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-obéissant serv.

CHS. BAILLARGÉ.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par voie télégraphique.)

Le vapeur *Africa*, à Halifax, le 1er du courant avec des nouvelles d'Europe allant jusqu'au 21 janvier.

Les journaux anglais étaient remplis de détails sur les désastres survenus dans la marine par suite des grandes tempêtes qui continuèrent encore aux dernières nouvelles.

La maladie du bétail ne se ralentissait pas en Angleterre. Les derniers rapports accusaient un chiffre moyen de 10,000 cas par semaine.

Le 15, le général Prim avec ses insurgés étaient entrés sur la route du Portugal.

Les troupes royales ont fait beaucoup de prisonniers, malgré les marches forcées des insurgés.

Un télégramme en date du 18 disait qu'il était probable que Prim entrerait dans l'Andalousie, parce que les troupes royales lui barraient le passage au Portugal.

Une bande d'hommes armés a apparu dans les montagnes de Saragossa. Les troupes royales étaient à leur poursuite.

Madrid continuait à être tranquille.

Extraits de journaux français.

Nous voulons bien croire que le général Prim est en pleine déroute, et que sa bande, désorganisée, démoralisée, fuit à travers les sentiers arides des monts de Tolède, cherchant à gagner la frontière du Portugal par l'Espagne ; le télégraphe de Madrid le répète tous les jours ; et le *Moniteur* semble le répéter. Mais nous sommes obligés de dire qu'ayant suivi sur la carte les indications qui nous ont été fournies par les dépêches, nous n'y voyons pas arriver à une conviction qu'il n'y ait pas de lui possible de faire partager à nos lecteurs. Avant-hier, par exemple, nous avons eu à la fois deux télégrammes, tous deux à la fois, à six heures de distance, l'un de 5 heures, l'autre de 11 heures du soir. Le premier assurait que les insurgés avaient été forcés par les mouvements combinés de Zavala et d'Eschague à sortir de l'intérieur des montagnes de Tolède et à prononcer décidément leur mouvement par l'Horoja, vers la frontière du Portugal. Le second, nous étions informés que « Prim se dirigeait précipitamment vers le Portugal par Prunete del Arzobispo ». Or, l'Horoja est au midi des monts

de Solde, et Prunete del Arzobispo au nord ; il y a entre les deux toute l'épaisseur de cette grande chaîne. Il faut que l'une ou l'autre version du télégramme ait été fautive, absolument fautive. Le lendemain, il n'y eut plus question de l'Horoja ni de Prunete del Arzobispo.

« Prim, lisons-nous dans le télégramme du 12, Prim paraît vouloir traverser l'extrémité de la chaîne pour traverser l'extrémité de la chaîne et se rendre à la capitale. »

« La chaîne est sur la rive gauche, et Prunete del Arzobispo, un peu plus au nord-est, par conséquent dans la direction de Madrid. Toutefois, les deux villes sont trop rapprochées pour que nous tenions compte de la différence, mais le télégramme ajoutait que « la position de Prim était très compromise ; les ponts et les bacs du Tage et du Guadiana étant occupés par les forces du gouvernement. » Il suffit du plus rapide coup d'œil jeté sur la carte pour se convaincre qu'une colonne désorganisée et qui fuit en désordre, peut très bien passer des monts de Tolède dans le Portugal sans avoir besoin de traverser le Guadiana ou le Tage. Le commentaire du télégraphe est donc parfaitement ridicule. Ce n'est pas tout ; Hier, un dernier télégramme, celui-là du 13, ramenant Prim vers l'ouest, disait qu'il n'était pas éloigné, disait que « les passages de rivières étant gardés, il était difficile que les insurgés puissent franchir le Tage. » Encore une fois, il n'était pas nécessaire qu'il le franchissent s'ils ne voulaient que se retirer en Portugal. S'ils avaient un autre dessein, ils l'eussent dit.

« D'après les dernières nouvelles d'Espagne, écrit, ce matin, le *Moniteur* dans son bulletin, le général Prim serait parvenu à traverser le Tage. » Ou ? Toujours est-il que l'assurance du télégraphe aurait été trompée.

Remarquons que, pendant qu'il errait si singulièrement à la suite de Prim, il faisait Zavala à Malaga près du Guadiana, au-dessus de Villavieja de Los Ojos où il avait établi des le 8, et qu'il n'indiquait pas une seule des positions occupées par Eschague dans la vallée du Tage. C'est à se demander pour quel fait les télégrammes.

Un de nos abonnés qui a la patience de faire le même travail que nous, n'est pas d'avis de croire que le général Prim suit le plan qui aurait pour but d'éloigner de Madrid les généraux du gouvernement afin de s'en rapprocher lui-même ensuite. Le fait est qu'après être descendu jusqu'à Madrid, au-delà du Guadiana, les insurgés, d'après le télégraphe, sont remontés dans la vallée du Tage, presque aussi près de la capitale qu'ils étaient à Ocaña, et beaucoup plus près qu'à Madrid, à Urdia, à Villavieja de Los Ojos, et même Orea de la Sierra. Cependant nous ne prétendons pas résoudre la question soulevée par notre abonné. Nous laissons ce soin aux événements.

Il devient plus que jamais impossible de suivre les mouvements du général Prim, d'après les indications des rapports officiels et des dépêches télégraphiques. Hier, un télégramme de Bayona nous disait d'après la *Correspondence* qu'abandonnant la rive du Tage, les insurgés prenaient le chemin du P. de Saint-Vincent, pour entrer en Portugal par la basse Estramadure. Or nous avons sous les yeux l'article de la *Correspondence*, nous y lisons : « Le général Prim a quitté Alcala-Nueva, hier, à neuf heures du matin. Il s'est porté ensuite sur Talavera de la Reina ; il ne s'est pas décidé à y entrer, redoutant de la résistance ; il ne s'est pas décidé non plus à passer le Pont del Arzobispo. On croit qu'il traversera le fleuve par le gué d'Azaran. » La feuille madrilène ne parle donc en aucune façon du défilé Saint-Vincent. Elle tient toujours que les insurgés ont le dessein de franchir le Tage ; assurément ce n'est pas pour se jeter dans la basse Estramadure.

Le même jour, il est vrai, un télégramme de Madrid nous donnait, sous la date du 14, l'assurance qu'abandonnant la rive du Tage, les insurgés étaient dirigés de nouveau vers le montagne ; mais il ne leur prêtait aucune intention ; il ne se hasardait pas davantage à tracer leur itinéraire.

Une communication du ministère de la guerre à la *Gazette de Madrid* contenait la déclaration suivante : « Les rebelles ayant pris la fuite vers le Portugal, par une marche pénible de dix lieues, sont poursuivis par la division du général Echague dans tout le cours du Tage, sur la rive gauche ; et ils ont sur les flancs les troupes du général Zavala, le long du Guadiana. » Elle aurait dû ajouter qu'entre eux et les soldats du ministère de la marine, il y avait toute la chaîne des monts de Tolède. De ce côté, du moins, leurs flancs étaient bien couverts.

Nous apprenons par la *Correspondence* de Madrid, qu'il a été question, le 8, de l'insurrection espagnole, au sein des Cortes portugaises. Un député, M. Silveira da Mota, a interpellé le ministère sur les mesures prises pour prendre pour protéger l'issue des événements en Espagne, et il a dit en terminant, aucun Portugal ne doit s'abstenir de proclamer qu'avant tout il aime sa nationalité et son autonomie. C'est le ministère de la justice qui lui a répondu ; et à son tour il a déclaré que « le gouvernement comptait sur la coopération de la chambre pour la conservation et l'intégrité de l'indépendance nationale. » Nous ne voyons pas qu'il se soit rencontré aucun organe du parti ibérique.

Deux choses sont à remarquer dans les discours que M. de Bismark a prononcés au non du roi pour l'ouverture du Parlement prussien, et que le télégraphe nous a transmis hier par analyse. L'une est que le gouvernement a peu de souci de s'entendre avec la majorité de la Chambre des députés ; l'autre est qu'il est parfaitement décidé à aller dans les duchés de Schleswig et de Holstein dans la direction de la politique à laquelle, en cela, il reste fidèle, lui, à passablement réussi jusqu'à présent. La loi pour la réorganisation de l'armée n'est pas votée ; mais l'œuvre de la réorganisation est accomplie. Le projet de budget n'a pas reçu la sanction législative ; mais le ministère, suivant l'expression de M. Bismark, « gère l'administration du pays sans budget » ; et les choses, à ce qu'il paraît, n'en vont pas plus mal, puisque « la situation financière est assez favorable pour permettre d'améliorer les traitements des petits fonctionnaires ; dans les duchés, le gouvernement » a reçu, par la possession du Schleswig et par la position qu'il a gagnée dans le Holstein, un gage suffisant, que la décision définitive ne sera prise que conformément aux demandes légitimes de la Prusse. C'est un miracle, à ce qu'il paraît, que M. de Bismark ; et il ajoute que le roi est résolu à maintenir ce gage dans toutes les circonstances jusqu'à ce que le but indiqué soit atteint.

Je suis prêt à sortir avec toute ma bande. Si vous pouvez me mettre hors.

Ce langage assurément ne marque pas de franchise. Pourtant, nous ne nous sentons pas disposés à en féliciter le gouvernement prussien. Il est toujours présent l'ennemi en garde contre les abus de la force ; et il n'est jamais bon d'accoutumer un peuple à ne voir dans ses institutions qu'une forme vaine, à vivre dans le mépris ou l'oubli de la légitimité.

Nous apprenons par le *Times* que la ville et le comté de Dublin ont été déclarés en état de siège. L'*Evening Star* y ajoute, sans autre précision, « des parties de comités de Waterford, Tipperary. » Il paraît que la police de Dublin a découvert une fabrique clandestine de capsules à percussion et de boulets rayés ; sept individus ont été arrêtés à cette occasion et envoyés en prison après un bref interrogatoire au bureau de police de Capel Street.

En même temps, une proclamation au peuple irlandais était trouvée sur un certain Flood et on y lisait : « Nous faisons appel à toutes les classes de nos compatriotes, quelle que soit

leur croyance religieuse, pour qu'ils soient prêts à concourir à l'affranchissement de l'Irlande. Notre cause n'est pas celle d'un parti. Nous embrassons dans notre action protestants, catholiques, dissidents et tous ceux qui aiment l'Irlande. Nous travaillons pour l'Irlande républicaine, pour l'Irlande indépendante. » Cette pièce portait pour signature : *Le nom du comité de vigilance* ; elle était datée du 30 décembre.

S'il faut en croire un lettre écrite de Londres à l'Agence Havas, l'opinion demande au gouvernement des mesures promptes et vigoureuses. Elle demande surtout que le cabinet de Washington soit forcé de mettre fin aux conspirations qui se trament au grand jour sur le territoire des Etats-Unis contre l'Angleterre. » Forcé, comment ! Il paraît au moins certain que les habitants de Londres sont persuadés que les Fenians ont complotté l'incendie des grands édifices publics et des établissements industriels de la capitale.

Les journaux unitaires entretiennent encore leurs lecteurs du projet dont on a tant parlé, l'union attributive partielle de la dette pontificale au royaume subalpin ; mais ils paraissent avoir renoncé à faire intervenir la cour de Rome dans cette affaire. Ainsi, la *Patrie* dit à ce sujet : « Les démarches faites par le Saint-Siège n'ont pas abouti, la cour de Rome continuant d'opposer une invincible résistance, lorsqu'il s'agit de se mettre en rapport avec les hommes d'Etat de Victor Emmanuel. Des négociations de ce genre impliquerait, d'après l'avis des prélats romains, une reconnaissance du nouvel ordre de chose inauguré en Italie, reconnaissance dont ils ne veulent point entendre parler. »—*Sampieri*.

Le même jour ajoutait ensuite que les négociations étaient encore pendantes entre les cabinets de Paris et de Florence. Nous n'en savons rien. Il nous suffit, pour le moment, de prendre note de ce fait que la presse d'aujourd'hui revient à la version que nous avons publiée dès le commencement.

Plusieurs correspondants assurent que le Souverain Pontife consent à prendre à son service un corps de mille à douze cents volontaires français qui, officiers et soldats sortiraient de nos régiments. On peut se rappeler que nous avons déjà dit quelque chose de semblable, qu'il n'est pas en notre pouvoir d'offrir que nous avons fait sur ce sujet au gouvernement pontifical ; mais nos lettres de Rome ne nous ont pas appris jusqu'à présent qu'il y ait entre les parties intéressées un accord complet et définitif.

LA COMPAGNIE DES MENESTRELS DE LAUR.

La compagnie des menestrels sous la fameuse direction de M. La Rue, donnera, ce soir, sa première représentation. Le directeur de cette compagnie déjà si bien connue à Québec donne une garantie suffisante aux amateurs de soirées. Cette compagnie comprend plusieurs noms bien connus tels que Coolidge, Berger, Sands et autres. Cette compagnie a eu un grand succès dans les villes de l'ouest. Il sera chanté plusieurs chansons droliques et ballades de coq. Paraitra aussi le fameux Dick Sands, le danseur aux cliques. Le programme variera à chaque soirée. Voir l'annonce.

2^e Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une annonce publiée dans nos colonnes d'avisements au sujet d'une vente considérable de marchandises sèches à bon marché qui commencent aujourd'hui chez M. John Simons, N^o 5, rue de la Fabrique.

FAITS DIVERS.

TEMPERATURE.—Nous avons vu, ces jours derniers, une température agréable ; aussi l'influence des promoteurs de toutes les classes le démontrant. Aujourd'hui la température s'est élevée au point qu'il fait un froid assez piquant, à en juger par les carresses de la main que chacun se fait à la figure, et particulièrement aux oreilles dont le froid est l'ennemi juré.

COUR DU RANC DE LA REINE.—Samedi, lorsque la cour adressa la Wilson dans l'affaire de Black et Carey alias jury, pour vol de grand chemin sur les Plaines, le jury fut un verdict de « non coupable. » Black fut déchargé, mais Wilson, qu'on dit avoir été déserté de l'artillerie royale, fut remis aux autorités militaires. L'affaire de Sweeney, accusé d'avoir tiré sur un jeune homme du nom de Boyle, dans la rue St. Dominique, St. Roch, en juin dernier, a été remise à aujourd'hui faute d'un témoin.

LE BAZAR AUX BATISTES DU PARLEMENT.—Le Bazar destiné à venir en aide aux pauvres de la Congrégation St. Antoine s'est tenu samedi soir. Il y a eu un bon nombre de visiteurs. On pense que le résultat a été bien satisfaisant.

MORTUÉ.—De bonne heure, jeudi dernier un nommé Joseph Lévesque, qui se trouvait depuis quelque temps employé chez M. J. S. Bowen de la rue Baude, est mort des effets des blessures infligées par des personnes inconnues. Il paraît que dans l'après-midi de dimanche dernier, le défunt sortit pour aller faire un tour en voiture, et le soir en revenant chez lui il a été assailli par six individus en enlote et a reçu à la tête un coup terrible qui lui fit perdre connaissance. La blessure se trouvait au point de la nuque, et le défunt est mort sans avoir reçu aucune connaissance, il n'a pu faire aucune révélation au sujet de ses meurtriers. Il n'y a que le charretier qui le conduisait qui a pu donner quelques renseignements pouvant amener peut-être l'arrestation des meurtriers.

DÉBARCADERE SUR LE PONT.—Le débarcadere qui servait à faire passer la Corporation de la ville à travers le pont, a été enlevé par la charpente de ce pont étant trop lourde à passer au travers de la glace.

PANIQUE TERRIBLE SUR LA GLACE.—Samedi, d'après-midi, les patineurs et les promeneurs furent tout à coup saisis d'une panique terrible causée par la chute d'une masse énorme de glace qui s'était formée sur la glace, au quai de la compagnie du Richelieu et, ce jour-là, derniers, à la faveur du doux temps s'était enfoncée en dessous et tombant dans la voie, à la marée basse, d'abord cassée une partie assez considérable de la glace du pont, ce qui occasionna une forte houle qui en s'écoulant sous le pont a forcé la glace de se crever en tous sens, plus d'une fièvre du rivage, d'où l'on conçoit facilement la peur qu'éprouvaient tout le monde qui se trouvait sur le pont alors : Chacun croyant

